

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok, 28-30 mars 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique**Progrès accomplis à propos de la feuille de route en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le paragraphe 39 de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique indique que les progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route régionale par rapport au cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable convenu à l'échelon mondial seront examinés chaque année au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Cet examen a été réalisé pour la période allant d'avril 2017 à mars 2018, et il sera porté à l'attention des États membres au cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Parmi les principaux progrès accomplis, on peut noter l'établissement d'un mécanisme d'intervention rapide permettant de répondre avec célérité et efficacité à toute demande des pays concernant les différents domaines thématiques et les questions prioritaires relevant de la feuille de route.

I. Introduction

1. La région de l'Asie et du Pacifique a été la première à élaborer une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a été adoptée au quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en mars 2017 et approuvée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans sa résolution 73/9.

2. L'objectif de la feuille de route régionale est de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable par la coopération régionale dans un ensemble de domaines prioritaires et thématiques, définis en consultation avec les États membres.

* ESCAP/RFSD/2018/L.1.

3. Le paragraphe 39 de la feuille de route régionale précise que les progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route régionale par rapport au cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable convenu à l'échelon mondial seront examinés chaque année au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Cet examen a été effectué pour la période allant d'avril 2017 à mars 2018 sans que les États membres aient dû établir un rapport supplémentaire et dans les limites des ressources disponibles.

II. Les bases du soutien aux États membres

4. Conformément aux orientations figurant dans la feuille de route régionale, les domaines de coopération prioritaires qui y sont définis bénéficient des moyens de l'appareil de conférence de la Commission, ainsi que des compétences disponibles dans le cadre des sous-programmes qui relèvent de la CESAP, des instituts régionaux, des partenariats institutionnels renforcés au sein du système des Nations Unies et en dehors, des groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique¹, et des relations plus étroites établies entre le secrétariat et diverses parties prenantes.

5. La CESAP a établi un mécanisme d'intervention rapide permettant de répondre avec célérité et efficacité à toute demande des pays concernant les différents domaines thématiques et les questions prioritaires relevant de la feuille de route. En 2017, des missions ont été envoyées dans dix pays de l'Asie et du Pacifique.

6. À l'échelle nationale, les missions sont organisées en étroite coopération avec les coordonnateurs résidents et effectuées dans le cadre des activités de l'équipe de pays des Nations Unies. Un appui technique est fourni dans les domaines de l'analyse intégrée, des données et statistiques, et de la planification de la mobilisation des parties prenantes. Un soutien régional est également apporté pour lever les obstacles à caractère structurel et liés à la capacité d'institutionnaliser une pleine participation des parties prenantes qui constitue un facteur important pour une meilleure gouvernance, cette participation étant considérée comme un sujet de préoccupation dans la feuille de route².

7. À l'invitation du coordonnateur résident du Bhoutan et dans le cadre du mécanisme d'intervention rapide, le secrétariat prodigue des conseils à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement bhoutanais pour le renforcement des systèmes statistiques nationaux aux fins de la production de données probantes à l'appui de la prise de décision, notamment pour la

¹ Le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique se compose de 31 entités des Nations Unies et entités apparentées, dont la Banque asiatique de développement (BASD) et la Banque mondiale. Le Mécanisme a été restructuré pour tenir compte des différentes rubriques des objectifs de développement durable en 2016 ; de nouveaux mandats ont été adoptés et des plans de travail établis. Les groupes de travail thématiques traitent des domaines suivants : a) statistiques ; b) croissance économique en ressources ; c) sociétés durables ; d) développement inclusif et élimination de la pauvreté ; e) réduction des risques de catastrophe et résilience ; f) égalité des sexes et autonomisation des femmes ; et g) éducation pour tous.

² Un partenariat avec l'Association internationale pour la participation publique, organisation mondiale, est en train d'être officiellement établi en vue d'apporter aux États membres un soutien spécialisé pour la mobilisation des parties prenantes en faveur du Programme 2030. Un atelier organisé à Bangkok a permis de recenser les défis et les obstacles à la participation de toutes les parties concernées par la réalisation du Programme 2030, et d'élaborer un ensemble préliminaire d'indicateurs de la qualité de la participation. Cet ensemble d'indicateurs est utilisé pour appuyer les efforts de planification et d'évaluation déployés à l'échelle nationale.

formulation et le suivi des politiques de développement. Ces conseils sont dispensés dans le contexte de l'élaboration du cadre d'orientation des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2019-2023. Ce cadre d'orientation n'a pas encore été formulé dans sa version définitive, mais les concertations entre le Gouvernement et les parties prenantes non gouvernementales du Bhoutan, ainsi qu'avec plusieurs organismes des Nations Unies, ont confirmé qu'il y avait lieu de considérer la production de données aux fins de l'élaboration de politiques et de la prise de décision sur la base de données factuelles comme un domaine stratégique prioritaire du cadre d'orientation. En outre, l'appui à apporter à l'équipe de pays et au Bureau national de statistique du Bhoutan en matière de politique statistique, d'assurance de la qualité et de coordination interinstitutions a été défini comme une priorité fondamentale à long terme pour la CESAP dans le cadre du mécanisme d'intervention rapide.

8. Le Gouvernement mongol, avec l'appui du mécanisme d'intervention rapide, a renforcé sa capacité d'élaboration de politiques intégrées sur la base de données factuelles au moyen d'un processus de consultation nationale. L'outil de diagnostic rapide sur les données statistiques a joué un rôle essentiel dans l'évaluation des progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable par rapport à l'état de référence et a permis d'établir une comparaison entre l'évaluation rapide des résultats fondée sur les perceptions et les données relatives aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les activités menées en Mongolie se sont traduites par un renforcement de la coopération entre les secteurs et avec l'équipe de pays des Nations Unies pour définir les priorités, établir des rapports et mesurer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le résultat immédiat a été l'incorporation de cette approche dans le document qui traite des perspectives de la Mongolie dans le domaine de la durabilité. Des lacunes dans les données statistiques relatives à l'environnement ont également été repérées et seront prises en compte lors de futures missions.

9. Le Ministère pakistanais de la planification, du développement et de la réforme a accompli des progrès dans l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et des objectifs de développement durable avec l'assistance technique fournie au moyen du mécanisme d'intervention rapide de la CESAP. Cette dernière apportera un appui supplémentaire pour le renforcement des capacités en vue de l'intégration des objectifs de développement durable dans la planification nationale et de l'établissement d'une comptabilité nationale de l'environnement permettant de faciliter la hiérarchisation stratégique des priorités et les investissements à impact social. En outre, les activités menées au titre du mécanisme d'intervention rapide ont permis d'enrichir l'approche adoptée par le Ministère pour évaluer les priorités et les corrélations se rapportant aux objectifs de développement durable et pour mesurer les progrès accomplis. Des lacunes sont également apparues dans les données statistiques relatives à l'environnement et elles seront prises en compte lors de futures missions.

10. Le Gouvernement samoan, avec l'appui du mécanisme d'intervention rapide, a renforcé son rôle de chef de file dans la région du Pacifique dans le domaine de la planification, du suivi et de l'examen des objectifs de développement durable en intégrant le Programme 2030 dans la stratégie nationale de développement et dans les processus de suivi et d'évaluation. Sous l'impulsion du Ministère des finances, et avec l'appui du mécanisme d'intervention rapide, le pays aide d'autres îles du Pacifique en partageant avec elles les meilleures pratiques et outils pour la planification sectorielle et

les processus budgétaires afin d'intégrer les objectifs de développement durable dans la planification nationale.

11. À la demande du Gouvernement cambodgien et du cabinet du Premier Ministre du Timor-Leste, la CESAP a apporté un soutien aux deux pays pour les questions ayant trait aux échanges commerciaux par rapport aux objectifs de développement durable et au retrait de la catégorie des pays les moins avancés. La CESAP élaborera des programmes de renforcement des capacités portant sur le reclassement des pays les moins avancés et les préoccupations concernant une transition en douceur dans les domaines du commerce et de l'investissement après leur entrée dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et/ou dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

12. Les Gouvernements de la République démocratique populaire lao, de Kiribati et de Sri Lanka ont bénéficié d'un soutien en ce qui concerne la participation des parties prenantes, ce qui a permis de renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen de processus participatifs. Ces activités ont contribué à l'élaboration et à la production de matériel de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'établissement d'un cadre de planification et d'évaluation applicable à la qualité de la participation.

13. Le secrétariat renforce ses propres capacités de mobilisation de diverses parties prenantes. Le Réseau des entreprises durables de la CESAP et ses groupes de travail ont été réorientés pour les aligner sur les objectifs de développement durable. On recherche les moyens de renforcer les relations avec le monde universitaire et les groupes de réflexion. Des consultations ont été organisées et des partenariats multipartites établis, notamment par le truchement des réseaux existants tels que le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et le Réseau Asie-Pacifique de l'investissement direct étranger pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

14. Les publications *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook* et *Eradicating Poverty and Promoting Prosperity in a Changing Asia-Pacific*, produites par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque asiatique de développement (BAsD) dans le cadre du partenariat sur les objectifs de développement durable, donnent d'importants éclaircissements sur le soutien apporté par le secrétariat ; il en est de même de cinq rapports sous-régionaux présentant des perspectives sur le développement durable en Asie et dans le Pacifique ; il en a également été question lors des réunions sous-régionales préparatoires au cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

III. Progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

A. Moyens de mise en œuvre et partenariat

1. Données et statistiques

Situation actuelle

15. La communauté statistique de l'Asie-Pacifique a défini une vision et un cadre d'action collectifs qui ont ensuite été approuvés par le Comité de

statistique à sa cinquième session et par la Commission à sa soixante-treizième session. L'appui fourni par la CESAP en matière de statistiques porte principalement sur les cinq domaines d'action figurant dans la vision et le cadre d'action collectifs³, qui correspondent aux cinq possibilités de coopération régionale présentées dans la feuille de route.

Progrès accomplis

16. La base de données statistiques de la CESAP et le portail sur les objectifs de développement durable ont constitué l'infrastructure nécessaire à la production de documents analytiques à l'appui de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelon régional et de l'évaluation des indicateurs mondiaux disponibles de ces objectifs. La CESAP a créé des outils de diagnostic et d'évaluation qui permettent d'aider les systèmes statistiques nationaux de la région à repérer les lacunes et à déterminer les possibilités dans l'élaboration de plans nationaux en matière de données. Elle a notamment mis au point un outil d'examen des systèmes statistiques nationaux et un outil d'intégration des données relatives aux politiques.

17. La CESAP a mis au point des méthodologies, directives et outils pour faciliter les processus de suivi et d'examen nationaux, notamment un outil de diagnostic pour les statistiques environnementales ; un modèle d'inventaire et du matériel de formation sur le Système de comptabilité environnementale et économique et le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement ; un cadre et des directives pour l'amélioration des statistiques relatives aux catastrophes ; un cadre pour la production de statistiques fiables aux fins de l'établissement de rapports sur la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique ; du matériel de formation sur l'intégration des sources de données pour les statistiques économiques et les statistiques du secteur informel, des directives et un modèle pour l'établissement de rapports sur les statistiques nationales de l'état civil ; des directives sur la mise en place de mécanismes nationaux de coordination et de stratégies nationales pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ; un outil générique et des directives pour l'évaluation des politiques nationales et locales visant à ne laisser personne de côté ; et une base de données de référence en ligne.

18. La CESAP a entrepris des activités de coopération technique aux fins du développement statistique national dans le cadre de quatre initiatives régionales : a) les statistiques économiques ; b) les statistiques environnementales ; c) l'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil ; d) les statistiques démographiques et sociales. La plupart des États membres de la région ont participé à des activités de renforcement des capacités en 2017 dans le cadre d'au moins une de ces quatre initiatives.

19. Le Groupe de travail thématique sur la statistique a accordé la priorité à la coordination de l'appui à apporter aux États membres en matière de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale. Il s'est initialement attaché à créer un ensemble d'outils d'évaluation et de visualisation de l'état de référence et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à apporter un soutien technique pour l'utilisation de ces

³ Les cinq domaines d'action sont les suivants : faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques ; garantir la qualité des statistiques et créer la confiance dans celles-ci ; produire des statistiques intégrées pour des analyses intégrées ; moderniser les processus de production statistique ; et disposer des compétences requises.

outils dans certains pays dans le cadre de leur processus d'examen national volontaire. Cette priorité a été définie grâce à l'analyse d'un inventaire des activités actuelles et prévues d'aide au renforcement des capacités statistiques pour les objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique. En outre, le Groupe de travail thématique sur la statistique a collaboré avec le Groupe de travail thématique sur les sociétés durables et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat en vue d'organiser un atelier régional en 2017 sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives aux migrations internationales dans le cadre du Programme 2030.

20. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles 17.18 et 17.19 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

2. Technologie

Situation actuelle

21. Les États membres recherchent de nouveaux moyens plus efficaces de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du renforcement des capacités de production et de la résolution des problèmes sociaux et environnementaux urgents. Ils prennent conscience des nouvelles possibilités et des nouveaux défis que présentent les technologies de pointe et le commerce électronique pour résoudre ces problèmes nationaux. Conscients de devoir prendre en main et conduire ou promouvoir activement le transfert international de technologie, les responsables politiques, les directeurs d'instituts de recherche et les chefs d'entreprise cherchent des moyens de favoriser les transferts de technologie des instituts de recherche vers les entreprises et à l'échelle internationale.

22. Les pays membres cherchent à renforcer leurs infrastructures et leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au moyen de partenariats public-privé. Les parcs scientifiques, technologiques et d'innovation constituent un des moyens par lesquels les gouvernements peuvent encourager le développement des technologies et les activités d'innovation.

23. D'importants obstacles structurels et difficultés sur le plan des capacités entravent le soutien aux entreprises sociales et à l'investissement à impact social, comme la nécessité d'établir des stratégies cohérentes pour accompagner ces entreprises et ce type d'investissement, la nécessité de renforcer les capacités de ces entreprises et des investisseurs à impact social, et la nécessité de veiller à ce qu'un tel soutien débouche sur la réalisation des objectifs de développement durable.

Progrès accomplis

24. La Conférence internationale sur les technologies vertes au service de la réalisation des objectifs de développement durable a permis aux responsables politiques et aux experts du secteur de renforcer la coopération régionale en vue de l'adoption, de l'application et du développement des technologies vertes. L'atelier organisé conjointement par la CESAP et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le renforcement des capacités d'innovation et des capacités technologiques des pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique a donné aux responsables politiques de ces pays des idées concrètes quant à la manière de soutenir les transferts de technologie aux niveaux national et international.

25. La Déclaration sur les entreprises sociales et l'investissement à impact social pour l'Asie et le Pacifique adoptée en septembre 2017 a créé un partenariat entre la CESAP, le British Council, le Forum mondial des entreprises sociales, le Groupe directeur mondial sur l'investissement à impact social, le Réseau mondial de l'entrepreneuriat social, le réseau asiatique Venture Philanthropy et la Fondation Ākina. Ce partenariat vise à constituer une communauté de chefs de file dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique afin de mettre en commun les données d'expérience et les compétences en matière de développement des entreprises sociales et de l'investissement à impact social à l'appui du Programme 2030.

26. Le rapport *Innovative Financing for Development in Asia and the Pacific: Government Policies on Impact Investment and Public Finance for Innovation*, conjointement publié par la CESAP et l'Institut des politiques scientifiques et technologiques de la République de Corée, présente une série d'études de cas sur la promotion de l'innovation inclusive ne laissant personne de côté, et sur la création de mécanismes de financement innovants pour soutenir les entreprises sociales et l'investissement à impact social, notamment. La CESAP a publié des enquêtes nationales sur la situation des entreprises sociales (Pakistan et Philippines) et des documents de travail sur les monnaies numériques et virtuelles pour le développement durable ainsi que sur l'intelligence artificielle en Asie et dans le Pacifique.

27. Le Forum économique 2017 du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, tenu à Douchanbé sur le thème de l'innovation pour les objectifs de développement durable dans la région visée par le Programme, a mis en évidence l'importance des innovations technologiques, économiques et institutionnelles pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le Forum a recommandé l'établissement d'une stratégie régionale d'innovation pour a) créer des synergies à l'échelle régionale ; et b) partager et échanger des pratiques, des initiatives et des politiques d'innovation à l'appui du développement durable.

28. La CESAP et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, institution régionale spécialisée de la CESAP, ont mené plusieurs activités en collaboration avec d'autres organisations : des activités de renforcement des capacités dans le domaine des politiques scientifiques, technologiques et d'innovation et celui des technologies nouvelles et émergentes en Chine, en Inde, en Malaisie, aux Philippines, en République islamique d'Iran et en Thaïlande ; des manifestations régionales sur les nanotechnologies pour un développement sûr et durable et sur les stratégies d'innovation pour le développement durable établies sur la base du triple lien eau-énergie-alimentation ; et un atelier international sur la science, la technologie, l'innovation et la gestion des ressources en eau, ainsi qu'un salon international de l'innovation et un atelier international sur l'appui aux chefs d'entreprise novateurs et le rôle des transferts de technologie.

29. La publication de périodiques en ligne comme l'*Asia-Pacific Tech Monitor* et *Value Added Technology Information Service (VATIS) Update* sur les biotechnologies, l'agroalimentaire, les énergies nouvelles et renouvelables, la protection de la couche d'ozone et la gestion des déchets a permis de continuer à tenir les États membres informés des dernières actualités technologiques.

30. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles 9.3, 9.5, 17.6, 17.7 et 17.8 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

3. Finance

Situation actuelle

31. Les pays en développement d'Asie devront investir 26 000 milliards de dollars dans les infrastructures entre 2016 et 2030 pour soutenir efficacement la mise en œuvre du Programme 2030, soit environ 6 % du produit intérieur brut (PIB) par an, et plus de 2 % de PIB de plus que le niveau actuel d'investissement. Pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région, les besoins de financement, qui s'élèvent à environ 10,5 % du PIB, sont encore plus importants. Il est peu probable que les ressources publiques seules suffisent à répondre à ces besoins. La CESAP aide donc les pays à élaborer des politiques et des cadres institutionnels propices aux partenariats public-privé.

32. Les petites et moyennes entreprises, qui représentent la plus importante catégorie d'entreprise dans tous les pays, jouent un rôle fondamental dans la création d'emploi, le développement des compétences et la diffusion des connaissances technologiques. Cependant, ces entreprises rencontrent souvent des difficultés pour obtenir des financements auprès du système financier formel.

Progrès accomplis

33. Un document d'orientation intitulé *Taxing for Shared Prosperity: Policy Options for the Asia-Pacific Region* a été publié conjointement par la CESAP et Oxfam tandis qu'un ouvrage sur les politiques fiscales pour le développement durable sera publié au début de 2018. La CESAP a publié les documents ci-après : *PPP policy, legal and institutional frameworks in Asia and the Pacific*, *Public-private partnerships for cross-border infrastructure development* et *Tapping capital markets and institutional investors for infrastructure development*, ainsi que le rapport *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017: Investing in Infrastructure for an Inclusive and Sustainable Future*, qui traite des questions de financement des infrastructures. La CESAP a également élaboré un document de travail intitulé *Estimating infrastructure financing needs in Asia-Pacific least developed countries, landlocked developing countries and small island developing States*, ainsi que des recommandations à l'intention des pays sur les partenariats public-privé pour le développement durable, qui ont été présentées lors d'une manifestation régionale en décembre 2017.

34. La tenue de la deuxième réunion du Groupe d'éminents experts de la CESAP sur les politiques fiscales et la gestion des dépenses publiques pour le développement durable concurremment avec l'Atelier sur la mobilisation des ressources publiques nationales aux fins du développement durable a permis à des représentants des ministères des finances et des autorités fiscales de s'instruire au contact d'un groupe d'éminents universitaires et experts des finances publiques et de dialoguer avec eux. De plus, trois études sous-régionales et cinq études nationales ont été réalisées à l'appui d'activités de renforcement des capacités dans les stratégies de financement des infrastructures (Géorgie, Népal, Philippines, Samoa et Viet Nam) et cinq ateliers nationaux ont été organisés pour débattre de l'importance du financement des infrastructures pour le développement durable en 2017 (Bangladesh, Cambodge, Mongolie, Népal et République démocratique populaire lao). Des ateliers, des concertations et des réunions d'experts ont été organisés sur la mobilisation des ressources publiques nationales aux fins du développement durable, la fiscalité et les finances publiques, le

financement des petites et moyennes entreprises et les stratégies de financement des infrastructures.

35. Il est à noter que la collaboration entre la CESAP, la BAfD, l'Organisation de coopération et de développement économiques et Oxfam dans le domaine des finances publiques et des questions fiscales a été renforcée. La CESAP poursuit sa collaboration avec le Centre d'assistance technique financière du Pacifique du Fonds monétaire international et, en novembre 2017, elle a organisé avec le Ministère samoan des finances un atelier sur les dépenses à moyen terme à l'intention des représentants des finances et de la planification et des banques centrales. Au cours de cet atelier, les pays ont présenté des exposés sur la situation et les défis actuels et ont mis en commun leurs bonnes pratiques.

36. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles 1.1, 8.3, 8.10, 9.3, 10.1 et 17.16 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

4. Cohérence des politiques

Situation actuelle

37. Le Programme 2030 constitue une nouvelle référence en matière de synergie entre le développement économique, les politiques et services sociaux, les échanges commerciaux, et la durabilité de l'environnement et des ressources naturelles. Il représente un engagement mondial à lutter contre les inégalités et la pauvreté dans le monde. Bien que les objectifs arrêtés au niveau mondial soient complémentaires, les liens, recoupements et interdépendances structurelles entre eux ne sont souvent pas explicitement définis. Les pays se trouvent ainsi confrontés à la mise en œuvre de différents programmes qu'il est difficile de traduire en actions locales.

38. On observe une sensibilisation croissante à la nécessité de continuer à renforcer les synergies entre les systèmes de politique économique, sociale et environnementale des pays, de rechercher des arbitrages et d'établir une harmonie entre les objectifs politiques nationaux et les objectifs arrêtés à l'échelle internationale. Il est également nécessaire d'assurer une cohérence entre les diverses actions menées par différents acteurs et parties prenantes (gouvernements, organisations internationales et régionales, organisations de la société civile et secteur privé) ainsi qu'entre les différentes sources de financement (publiques, privées, internationales et nationales). On observe aussi une prise de conscience de la nécessité de conduire des politiques ayant fait la preuve de leur efficacité et des possibilités qu'elles offrent.

Progrès accomplis

39. L'outil méthodologique de la CESAP *Integrated Approaches for Sustainable Development Goals Planning: The Case of Goal 6 on Water and Sanitation* a été publié.

40. La CESAP a contribué à l'application des objectifs de développement durable à l'échelon local par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en s'attachant à fournir une aide à la formulation de politiques dans les domaines du financement, des données et des partenariats avec les acteurs non étatiques. La CESAP a coprésidé l'équipe spéciale pour l'urbanisation du Groupe Asie-Pacifique des Nations Unies pour le développement, qui œuvre

en faveur de la cohérence des politiques urbaines aux niveaux régional et national entre 20 organismes membres.

41. La CESAP et ONU-Habitat ont œuvré ensemble en faveur de la cohérence des politiques d'intégration des actions menées pour faire face aux changements climatiques – s'agissant notamment des priorités de certains pays de la région à propos des contributions fixées au niveau national – dans les politiques urbaines actuelles et futures des pays.

42. Le Groupe d'experts sur le commerce et les objectifs de développement durable du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce a été établi. Des coordonnateurs ont été désignés et les besoins en matière de renforcement des capacités ont été évalués pour le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao. L'Afghanistan pour sa part a bénéficié de conseils de politique générale dans le domaine du commerce et des objectifs de développement durable.

43. La CESAP a publié le rapport *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017: Channelling Trade and Investment into Sustainable Development*, qui met l'accent sur les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable. Un manuel sur les politiques, la promotion et la facilitation de l'investissement direct étranger (IDE) pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique a été publié en octobre 2017. Des études de cas faisant état des bonnes pratiques, des outils d'aide à l'élaboration de politiques sur la base de données factuelles et à la négociation d'accords en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que des publications portant sur la négociation d'accords commerciaux préférentiels axés sur le développement, les droits de propriété intellectuelle et les barrières non tarifaires ont été produites, et des matériels de formation en ligne mis au point en complément des programmes de formation existants.

44. Des ateliers et des sessions de formation sur la promotion et la facilitation de l'IDE ont été organisés au Myanmar et en Ouzbékistan. Le Réseau Asie-Pacifique de l'IDE pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral a tenu sa réunion annuelle et des activités de renforcement des capacités, qui ont aussi permis de discuter des rapports entre IDE, innovation et objectifs de développement durable ont été menées à bien. Des ateliers régionaux et nationaux ont été organisés sur les accords commerciaux dans l'optique de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, ainsi que sur les politiques commerciales pour le développement durable.

45. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles 1.1, 8.3, 8.10, 9.3, 10.1 et 17.16 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

5. Partenariats Nord-Sud, Sud-Sud, internationaux et régionaux

Situation actuelle

46. La mise en œuvre intégrale du Programme 2030 nécessite l'établissement de partenariats et la répartition des innovations entre les pays et à l'échelle des sous-régions. Les pays de la région Asie-Pacifique pourraient tirer parti de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire ainsi que du partage des bonnes pratiques et des approches locales.

47. On observe une prise de conscience croissante du rôle crucial que joueront les partenariats multipartites dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'efficacité de ces partenariats, qui dépend de nombreux facteurs, sera de plus en plus étroitement liée à leurs capacités de gestion et de partage des connaissances et des compétences concernant les problèmes, processus et solutions qu'ils préconisent.

Progrès accomplis

48. Des directives sur le développement des partenariats multipartites ont été élaborées en coordination avec l'Institut des hautes études sur la viabilité de l'Université des Nations Unies. Ces directives constituent des orientations pratiques pour les États membres de la CESAP, les responsables et les spécialistes politiques concernant l'établissement et le maintien de partenariats multipartites fructueux dans le but de faire progresser la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

49. Un atelier a été organisé conjointement par la CESAP et l'Institut des hautes études sur la viabilité de l'Université des Nations Unies en vue de présenter, de valider et de compléter les questions évoquées dans les directives ainsi que d'autres éléments ayant trait à la mise en œuvre de partenariats multipartites performants dans la région.

50. Dans le cadre d'un nouveau partenariat établi avec ONU-Habitat, plus de 70 parties prenantes de 17 pays de l'Asie et du Pacifique se sont réunies à Bangkok pour un forum des partenaires régionaux. Cette manifestation qui tenait lieu de réunion d'experts a permis de discuter du rôle des partenariats multipartites dans la mise en œuvre des recommandations du Nouveau Programme pour les villes et dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'établir un document spécifiquement consacré à l'examen et à l'étude des questions relatives aux financements municipaux aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes par les parties prenantes au niveau local. Cette manifestation a été organisée dans le cadre d'un dialogue suivi entre les partenaires en prévision du Forum urbain mondial de février 2018 ; le premier rapport mondial sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes devrait être présenté au Conseil économique et social en 2018.

51. La CESAP s'est attachée à soutenir les partenariats multipartites pour la modernisation des infrastructures et des installations et équipements de transport régionaux et pour inciter davantage d'États membres de la CESAP à devenir signataires ou parties aux accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux relatifs aux transports.

52. La CESAP et le secrétariat de l'ASEAN ont conjointement présenté un rapport intitulé *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action*.

53. La CESAP et des organisations sous-régionales telles que l'ASEAN et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique coopèrent avec succès à la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique en synergie avec les feuilles de route, visions et plans d'action établis au niveau sous-régional. Ainsi, les priorités pertinentes de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ont été intégrées dans la feuille de route du Pacifique pour le développement durable, laquelle a été élaborée

avec l'appui technique et financier de la CESAP. La feuille de route du Pacifique pour le développement durable a été approuvée par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en septembre 2017 ; elle permettra d'orienter et de focaliser les actions menées par le Pacifique pour la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, la CESAP jouant pour sa part un rôle important dans l'appui aux efforts de suivi et d'examen.

54. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation de la cible 17.7 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

B. Questions thématiques

1. Ne laisser personne de côté (développement social)

Situation actuelle

55. Malgré une croissance économique forte et durable et des progrès non négligeables dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités persistent dans la région Asie-Pacifique et se sont même parfois creusées. Les écarts croissants de revenu et de richesse, ainsi que l'inégalité des chances, pénalisent les femmes et les groupes vulnérables de manière disproportionnée. Ces obstacles nécessitent l'adoption de mesures transformatives destinées à la mise en œuvre du Programme 2030.

56. On se rend de plus en plus compte de la nécessité de disposer de données, d'informations et d'analyses sur les difficultés que rencontrent les pays de la région et du fait que des recommandations de politique générale fondées sur des données factuelles, de bonnes pratiques au niveau des pays, la participation des parties prenantes et la coopération régionale peuvent renforcer les capacités des États membres à atteindre les objectifs de développement durable.

Progrès accomplis

57. La CESAP a officiellement présenté sa publication phare *Sustainable Social Development in Asia and the Pacific: Towards a People-Centred Transformation*, qui donne un aperçu des problèmes de développement social dans la région ainsi que des principales priorités et ressources nécessaires pour parvenir à une transformation privilégiant l'élément humain. La CESAP a également organisé à Bangkok le Dialogue stratégique sur la pauvreté et les inégalités en Asie et dans le Pacifique afin de cerner les défis que doit relever la région pour mesurer et réduire la pauvreté et les inégalités et pour mettre en commun les bonnes pratiques appropriées.

58. La CESAP a publié une collection de documents de politique générale sur l'inégalité des chances, dont quatre portent sur la mesure des inégalités d'accès à l'éducation, à l'emploi, à l'énergie propre et aux services de santé. Ces documents s'accompagnent d'un guide sur les moyens de mesurer l'inégalité des chances. Une étude sur les inégalités multidimensionnelles en Indonésie a été préparée et discutée lors du Forum indonésien sur le développement de 2017. Cette étude portait sur les progrès accomplis dans des domaines clés et mettait en évidence les disparités persistantes entre zones rurales et urbaines, ainsi qu'un écart croissant de niveau d'étude entre le quintile le plus riche et le quintile le plus pauvre de la population.

59. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour promouvoir l'autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat, la CESAP a publié une étude intitulée *Fostering Women's Entrepreneurship in ASEAN: Transforming Prospects, Transforming Societies*.

60. La CESAP a organisé à Bangkok un forum régional sur la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes en Asie et dans le Pacifique, ce qui a permis d'insuffler un nouvel élan à la promotion de ce type de budgétisation et de renforcer le dialogue et les partenariats sur le financement durable aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et du Programme 2030.

61. La CESAP a publié un rapport intitulé *Realizing Youth Inclusion for a More Sustainable Asia and the Pacific* afin de mieux faire comprendre la diversité des obstacles institutionnels et socioculturels qui empêchent les jeunes de réaliser leur potentiel. Elle a également créé une panoplie d'outils concernant les politiques en faveur de la jeunesse sous la forme d'une base de données en ligne recensant les bonnes pratiques et les politiques menées afin d'aider les gouvernements à prendre des mesures propres à mobiliser le potentiel de la jeunesse. Cette « boîte à outils » a été officiellement introduite au Pakistan, à Sri Lanka, en Mongolie, aux Philippines et dans six pays insulaires du Pacifique. La CESAP a également réuni un Forum interrégional sur la politique de la jeunesse à Bangkok, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Afrique pour favoriser le partage des bonnes pratiques entre les régions en vue de faciliter le passage des jeunes de l'école à la vie active.

62. Soucieuse d'améliorer les données factuelles pour déterminer les possibilités d'action, la CESAP a établi un rapport intitulé *Addressing the Challenges of Population Ageing in Asia and the Pacific: Implementation of the Madrid International Plan of Action on Ageing*, dans lequel elle fait valoir qu'avec l'adoption de politiques efficaces, le vieillissement de la population pourrait déboucher sur une période de progrès soutenus. Un numéro spécial du *Asia-Pacific Population Journal* (vol. 32, n° 1, août 2017) consacré au vieillissement de la population traite de questions telles que les ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins d'une société vieillissante ; la mise à disposition et l'utilisation de technologies adaptées propres à faciliter l'accès des personnes âgées aux services, notamment aux services de santé et aux soins de longue durée et les dimensions sexospécifiques du vieillissement dans la région Asie-Pacifique. La CESAP a convoqué la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement pour accélérer la mise en œuvre de ce Plan d'action afin de favoriser l'instauration d'une société inclusive pour tous les âges.

63. La Commission a organisé des ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités sur la sécurité de revenu pour les personnes âgées dans le Pacifique et en Asie du Sud. Ces ateliers ont principalement porté sur la mise au point de politiques visant à assurer la sécurité des revenus des personnes âgées et sur l'importance d'établir des systèmes durables de sécurité de revenu dans les sociétés vieillissantes.

64. Elle a établi un rapport intitulé *Building Disability-Inclusive Societies in Asia and the Pacific: Assessing Progress of the Incheon Strategy*, qui dresse un bilan complet des progrès réalisés à l'échelle régionale en matière de participation des personnes handicapées au développement à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon. La CESAP a tenu la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la

Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) à Beijing. La Réunion a adopté la Déclaration et le Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon en vue de favoriser un mode de développement tenant compte de la question du handicap au moyen d'un plan d'action stratégique global à l'échelle régionale associant les gouvernements et les autres parties prenantes au cours des cinq prochaines années.

65. La CESAP a également publié un rapport intitulé *Towards Safe, Orderly and Regular Migration in the Asia-Pacific Region: Challenges and Opportunities*, dans lequel elle fournit des informations actualisées sur les tendances migratoires, met en évidence les principales questions de politique générale visant à assurer des migrations sûres, régulières et ordonnées dans la région Asie-Pacifique, et formule des recommandations destinées à guider les débats de la Réunion régionale Asie-Pacifique préparatoire au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, laquelle a été organisée par la CESAP en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes des Nations Unies. Cette réunion a aidé la région Asie-Pacifique à définir sa position concernant des migrations sûres, ordonnées et régulières, position qui a été présentée lors de la réunion mondiale d'évaluation des progrès accomplis concernant le pacte mondial pour les migrations qui s'est tenue à Puerto Vallarta (Mexique), du 4 au 6 décembre 2017. La CESAP a également publié quatre études sur les rapports entre les migrations internationales et le développement en Asie du Nord et en Asie centrale.

66. La CESAP a mis au point un ensemble d'outils de formation en ligne pour aider les responsables politiques de l'Asie et du Pacifique dans leur action en faveur de la protection sociale, de la jeunesse et de la réduction des risques de catastrophe prenant en compte les personnes handicapées.

67. Dans le cadre du Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des initiatives conjointes ont été prises, notamment des travaux de recherche et d'analyse, la recherche de consensus au niveau intergouvernemental et des activités de mobilisation des parties prenantes, en vue de faire progresser l'égalité des sexes dans la région Asie-Pacifique. Un document analytique sur le financement pour l'égalité des sexes en Asie et dans le Pacifique a entre autres été élaboré. On y trouve d'importantes recommandations pour accroître l'investissement en faveur des femmes et des filles dans l'optique de la réalisation des ambitions du Programme 2030. Le Groupe de travail thématique a également entrepris des efforts de sensibilisation conjoints, notamment en matière de prévention des violences faites aux femmes et aux enfants.

68. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles et des moyens de mise en œuvre 1.3, 5.1, 5.4, 5.5, 5.a, 5.b, 8.3, 8.5, 8.8, 10.2, 10.3, 10.4, 10.7 et 16.12 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

2. Réduction des risques de catastrophe et résilience

Situation actuelle

69. Le *Rapport Asie-Pacifique 2017 sur les catastrophes* souligne que le risque de catastrophe augmente plus rapidement que la résilience. Malgré la croissance économique rapide et l'importante réduction des niveaux de pauvreté absolue qui ont accompagné les progrès accomplis par la région en matière de développement au cours des dernières décennies, on observe une

aggravation de vulnérabilités dangereuses. Il existe un lien évident entre les répercussions des catastrophes, l'engrenage de la pauvreté, le creusement des inégalités et l'augmentation du risque de conflit. Le *Rapport* indique que chaque catastrophe entraîne une augmentation de 0,13 point du coefficient de Gini.

70. De solides arguments économiques et sociaux ont été avancés en faveur du renforcement du mécanisme de coopération régionale pour le système de prévision et d'alerte rapide aux inondations transfrontières dans les bassins de l'Indus et du Gange-Brahmapoutre-Meghna.

71. Le Plan stratégique 2017-2021 du Comité CESAP/OMM des typhons a été aligné sur le Programme 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Cet alignement sert de modèle pour maximiser la contribution d'autres mécanismes de coopération régionale facilités par la CESAP à la mise en œuvre de la feuille de route régionale.

Progrès accomplis

72. La CESAP a publié le *Rapport Asie-Pacifique 2017 sur les catastrophes* et a organisé des campagnes d'information dans quatre sous-régions pour promouvoir les réformes politiques propres à réduire les risques de catastrophe et les vulnérabilités, et à renforcer les capacités dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Par ailleurs, les recherches en cours ont permis d'élaborer des mécanismes de coopération régionale pour réduire deux risques transfrontières, à savoir les tempêtes de sable et de poussière et les inondations, et de définir les lignes de services proposées par ces mécanismes. Des guides régionaux sur la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les activités de développement connexes ont été publiés.

73. La CESAP a encouragé une action régionale pour renforcer l'évaluation des risques de catastrophe transfrontière à évolution lente (comme le phénomène El Niño) en collaboration avec le Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique. Une approche visant à « reconstruire en mieux » après le phénomène El Niño de 2015-2016 a également été mise en valeur dans un document analytique produit conjointement avec le Groupe de travail thématique.

74. La coopération Sud-Sud a été rendue plus facile dans le cadre du programme de travail du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Les capacités des pays à protéger les villes et les sites du patrimoine mondial des risques sismiques grâce au partage de l'information et des compétences ont été renforcées. À cet égard, des visites de terrain ont été organisées à Bam (République islamique d'Iran) et à Thimphou sur le thème du microzonage sismique, et un plan d'action de suivi est en cours d'élaboration.

75. Une réunion d'experts a été convoquée pour aborder la question de la coopération régionale en matière d'alerte rapide en cas d'inondation des bassins hydrographiques transfrontières, de crues soudaines et de glissements de terrain en Asie et dans le Pacifique afin d'établir un mécanisme de coopération régionale pour faire face à de tels risques.

76. À sa cinquième session, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a appuyé les efforts menés par le secrétariat pour mettre en place un réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes permettant de

promouvoir une plus grande cohérence dans la mise en œuvre des cadres mondiaux de développement et de favoriser la coordination entre les membres du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et de son Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience. Le secrétariat engagera la mise en place de ce réseau en 2018 en collaboration avec ses principaux partenaires, notamment le Groupe de travail thématique.

77. Le Groupe de travail thématique a accompli des progrès sensibles dans trois domaines clés : a) amélioration de la cohérence des actions de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience dans le cadre du Programme 2030 et d'autres programmes arrêtés au niveau international, principe directeur important du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ; b) mise en phase des activités des Nations Unies et de celles des organisations sous-régionales ; et c) lancement d'une action régionale cohérente suite au phénomène El Niño 2015-2016⁴.

78. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles 1.5 et 11.4 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

3. Changements climatiques

Situation actuelle

79. La région Asie-Pacifique est responsable de la moitié des émissions mondiales totales de gaz à effet de serre. Les dernières estimations pour cette région montrent que la croissance subira les répercussions des changements climatiques. Faute de mesures de lutte contre les changements climatiques, le PIB de la région pourrait connaître une baisse allant jusqu'à 3,3 % d'ici à 2050 et jusqu'à 10 % d'ici à 2100 par rapport aux données de référence. On estime, que si rien n'était fait, le coût d'une élévation de 2 degrés Celsius de la température dans la région représenterait environ 0,1 % du PIB par an et 4 % d'ici à 2050. Les avantages de l'action climatique compensent un grand nombre des coûts associés à la réduction des émissions, et les nouvelles technologies de pointe offrent des perspectives de diminution de ces coûts à l'avenir.

Progrès accomplis

80. Un réseau régional de spécialistes du financement de l'action climatique a été établi pour échanger connaissances, bonnes pratiques et enseignements. Des études de définition ont été publiées pour l'Indonésie, le Pakistan, les Philippines et Sri Lanka. Elles recensent les possibilités offertes par le secteur financier pour soutenir les investissements qui favorisent la résilience face aux changements climatiques et les faibles émissions de dioxyde de carbone dans des projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Avec l'appui des réseaux chefs de file nationaux, des actions concrètes ont été menées dans les pays bénéficiaires : entre autres, mise en place d'une réglementation sur le financement durable par l'autorité indonésienne des services financiers, émission de directives sur la finance verte par la Banque nationale du Pakistan, conceptualisation de l'établissement d'une charte sur le financement de l'action climatique aux Philippines et élaboration, dans le

⁴ Voir E/ESCAP/CDR(5)/INF/2 pour de plus amples informations.

cadre d'un processus multipartite, d'une feuille de route sur le financement du développement durable comprenant des éléments du mode de financement de l'action climatique à Sri Lanka.

81. La CESAP a publié le rapport *Finance for Climate Action in Asia and the Pacific: A Regional Action Agenda to Access Debt Capital Markets and Responding to the Climate Change Challenge in Asia and the Pacific: Achieving the Nationally Determined Contributions (NDCs)*.

82. L'importance et la nature des rapports entre les changements climatiques et le développement urbain dans les cadres de politique générale adoptés au niveau national ont fait l'objet d'analyses et des recommandations ont été formulées qui ont une influence sur l'élaboration des politiques dans les pays participant au projet tels que les Îles Salomon, les Philippines et Sri Lanka.

83. La Semaine Asie-Pacifique 2017 du climat a été organisée conjointement avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le partenariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Université technique du Danemark, le PNUD, la BAsD, l'International Emissions Trading Association, l'Institut des stratégies environnementales mondiales et d'autres organisations. Elle s'est conclue par l'adoption d'un programme régional pour l'action climatique.

84. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles et des moyens de mise en œuvre 11.b, 13.2 et 13.b du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

4. Gestion des ressources naturelles

Situation actuelle

85. Partout en Asie et dans le Pacifique, les écosystèmes, qu'ils soient terrestres, d'eau douce ou océaniques, sont menacés par la pollution, une gestion intenable, des niveaux d'extraction supérieurs aux capacités limites de l'environnement, une urbanisation rapide et les changements climatiques. La productivité du secteur agricole reste inférieure à celle des autres secteurs. La région accuse un retard s'agissant de l'utilisation rationnelle des ressources matérielles et de l'efficacité énergétique, et il existe de vastes disparités entre les pays. L'inégalité d'accès aux ressources, en particulier au détriment des groupes vulnérables – notamment les petits exploitants des pays en développement, les femmes et les populations autochtones – est un obstacle à la réduction de la pauvreté.

Progrès accomplis

86. La CESAP a produit des documents et des rapports analytiques, notamment une note du secrétariat intitulée « Gestion durable des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique : tendances, défis et possibilités en matière d'utilisation rationnelle des ressources et perspectives de politique générale » (E/ESCAP/MCED(7)/2), dans laquelle elle met en évidence des stratégies politiques pour promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources. Elle a également produit les publications intitulées *Analysing Resource Efficiency Transitions in Asia and the Pacific* et *Gender, the Environment and Sustainable Development in Asia and the Pacific*.

87. Une étude pilote sur le degré de prise en compte des océans dans les politiques et les plans nationaux et infranationaux a été produite.

88. La CESAP s'est efforcée, par l'intermédiaire de ses institutions régionales spécialisées, à savoir le Centre pour la mécanisation agricole durable et le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable, de promouvoir la coopération régionale et technique pour le développement de l'agriculture durable, notamment la mécanisation agricole durable, en mobilisant les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux. Elle a contribué au renforcement des capacités institutionnelles des États membres en matière de développement agricole et de mécanisation agricole durables, tant en ce qui concerne la formulation des politiques que les compétences techniques. Elle a coorganisé des activités de renforcement des capacités et de partage des meilleures pratiques relatives à l'agriculture durable, à la résilience face aux changements climatiques, aux politiques intégrées de l'eau, à la gestion intégrée de la paille et à la préservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines.

89. Des activités de sensibilisation et d'information concernant l'approche groupée de la gestion urbaine ont continué d'être organisées dans le cadre des instances régionales et internationales en vue de faire connaître et de mettre en valeur les avantages de la gestion intégrée des ressources dans les villes.

90. La Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a été conjointement organisée avec le PNUE à Bangkok en septembre 2017. Elle a abouti à l'adoption d'une déclaration ministérielle en faveur de l'action collective visant à s'assurer que les programmes relatifs à l'environnement et au développement sont élaborés de manière intégrée, afin de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, la planification urbaine et l'aménagement du territoire, les pratiques agricoles durables et l'économie verte pour réduire les déchets et la pollution.

91. Le travail normatif mené par la CESAP a abouti à l'adoption du principe, par les États membres participants, de normes régionales harmonisées pour les essais de trois types de machines agricoles, afin de les aligner sur l'objectif du développement agricole durable. Ce travail a également conduit à l'élaboration d'un premier ensemble de directives destinées à faciliter la création d'une base de données régionale sur la mécanisation agricole durable.

92. Le Groupe de travail thématique sur la croissance économe en ressources a établi le texte définitif du projet de plan d'action ASEAN-ONU sur l'environnement et les changements climatiques (2016-2020), qui a ensuite été adopté par les ministres de l'environnement de l'ASEAN en septembre 2017 à la Réunion ministérielle de l'ASEAN sur l'environnement au Brunéi Darussalam. Un document d'information portant sur l'utilisation rationnelle des ressources et sur la pollution en Asie et dans le Pacifique a été élaboré par les membres du Groupe de travail thématique du Sommet ministériel Asie-Pacifique sur l'environnement. L'équipe spéciale pour l'urbanisation durable du Groupe de travail thématique a contribué au Forum régional Asie-Pacifique des partenaires « Quito +1 » en novembre 2017, qui a conduit à l'élaboration d'un document d'orientation sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes conformément au Programme 2030 dans la région.

93. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles et des moyens de mise en œuvre 1.1, 2.4, 2.5, 6.3, 6.4, 6.5, 6.a, 6.b, 7.1, 7.a, 7.b, 11.3, 11.6, 11.b, 12.2, 12.b, 14.1, 14.2, 14.3, 14.6 et 15.1 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

5. Connectivité pour le Programme 2030

Situation actuelle

94. Le secteur des transports a beau être l'un des principaux moteurs de la croissance économique, il n'en est pas moins le deuxième émetteur de dioxyde de carbone dans le monde. Le développement des transports n'a pas encore tiré le meilleur parti des avantages comparatifs de l'efficacité opérationnelle et des systèmes intégrés de transport multimodal au niveau des usagers de la route, de la circulation des marchandises et des trois dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

95. Le coût des échanges commerciaux reste élevé, surtout entre les pays des différentes sous-régions de l'Asie et du Pacifique et pour les pays ayant des besoins particuliers. L'Enquête mondiale sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier menée par la CESAP en 2017 révèle que les pays ont accompli des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des mesures définies dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et qu'ils sont sur la bonne voie s'agissant du commerce sans papier. Cependant, ils rencontrent encore des difficultés à mettre en place l'échange électronique et la reconnaissance officielle transfrontières des données et documents commerciaux, qui permettraient pourtant de réduire sensiblement les coûts de transaction et favoriseraient davantage le respect des réglementations. Le niveau de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce inclusif qui visent particulièrement les petites et moyennes entreprises, le secteur agricole et les femmes reste faible.

Progrès accomplis

96. La CESAP a publié le 87^e numéro du *Transport and Communication Bulletin for Asia and the Pacific* intitulé *Transport and Sustainable Development Goals, Monograph Series on Sustainable and Inclusive Transport: Assessment of Urban Transport Systems*, ainsi que des documents techniques sur les progrès accomplis à l'échelle régionale dans la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière et des cartes du réseau de transport intermodal intégré, notamment des réseaux de la Route d'Asie, du Chemin de fer transasiatique et des ports secs d'importance internationale.

97. Elle a publié un document intitulé *Artificial Intelligence and Broadband Divide: State of ICT connectivity in Asia and the Pacific* pour mieux faire comprendre les aspects numériques des nouvelles technologies et contribuer à recenser les lacunes et les moyens d'action possibles.

98. Elle a actualisé la topologie de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information dans la sous-région de l'ASEAN. Singapour, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande et le Brunéi Darussalam privilégient l'économie numérique tandis que le couloir Nord – Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao et Viet Nam, pays disposant d'un réseau d'Internet haut débit moins étendu – se focalise sur la connectivité.

99. Elle a pris l'initiative de l'élaboration d'un cadre relatif au transport intermodal intégré en tant que facteur primordial du développement durable. Pour évaluer les systèmes de transport urbain des villes et des pays de la

région, elle a établi l'indice de transport urbain durable, qui a fait l'objet de projets pilotes dans quatre villes (Colombo, Hanoi, Jakarta et Katmandou). Elle a fourni un appui consultatif pour la collecte et l'analyse de données et organisé un atelier de renforcement des capacités pour les pays et les villes de l'Asie du Sud et du Sud-Est.

100. La sécurité routière exige un haut degré de prévisibilité des normes de conception des infrastructures routières et du code de la route. Afin de créer des conditions de conduite harmonisées dans l'ensemble de la région, la CESAP a rédigé une nouvelle annexe à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie pour définir les normes applicables à certains aménagements de sécurité routière.

101. La CESAP, par l'intermédiaire de son institution régionale, le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, a conduit des activités de renforcement des capacités en coopération avec les partenaires nationaux des ministères et organismes chargés des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des instituts de formation à la fonction publique. Elle a également créé un nouveau module pour le programme « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics ». Ce module porte sur le « gouvernement intelligent » fonctionnant sur la base de données et a pour but d'informer les responsables politiques et les fonctionnaires quant au rôle des données à l'appui d'un processus décisionnel reposant sur des faits ainsi que pour la mise en œuvre et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

102. La CESAP a publié plusieurs rapports et études sur la facilitation du commerce et la connectivité en 2017, notamment *Digital Trade Facilitation in Asia and the Pacific* (série de monographies sur le commerce, l'investissement et l'innovation, n° 87) et *Trade Facilitation and Better Connectivity for an Inclusive Asia and Pacific* (publication conjointe avec la BAsD)⁵. Elle a également publié des rapports et établi une base de données interactive s'appuyant sur les résultats de l'Enquête mondiale sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier, conduite en collaboration avec toutes les autres commissions régionales des Nations Unies et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et les transports en Asie-Pacifique⁶. Des études initiales portant sur l'établissement de mécanismes de suivi de la facilitation du commerce et du transport et sur la réduction des obstacles dans les couloirs sous-régionaux en Asie du Sud ont été menées au Bangladesh, au Bhoutan et au Népal.

103. La CESAP, en collaboration avec la BAsD et le Gouvernement indonésien, a coorganisé le huitième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce sur le thème « Les innovations en matière de facilitation du commerce pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique ». La CESAP a également organisé plus d'une douzaine d'ateliers sur la facilitation des échanges et le commerce sans papier en 2017. Parmi les principales manifestations, on peut citer un cours de formation sur les douanes numériques et les guichets uniques organisé par la CESAP et l'Organisation mondiale des douanes et accueilli conjointement par les services douaniers de la République de Corée, ainsi que deux ateliers régionaux de renforcement

⁵ Manille, 2017. Disponible à l'adresse : www.adb.org/publications/trade-facilitation-connectivity-inclusive-asia-pacific.

⁶ Voir <https://unnex.unescap.org/AP-TFSurvey2017/global.html>.

des capacités pour l'interopérabilité des guichets uniques pour les échanges commerciaux, en collaboration avec la Commission économique eurasiennne.

104. Cinq pays de la CESAP ont signé l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique en 2017. D'autres pays ont indiqué leur intention d'y accéder. À sa troisième réunion, le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier a mis au point des outils d'auto-évaluation de l'état de préparation technique et juridique qui serviront à recenser les obstacles au commerce transfrontière sans papier et à élaborer des plans d'action et des projets pilotes qui devront être mis en œuvre avec le soutien des partenaires bilatéraux et autres partenaires de développement.

105. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles et des moyens de mise en œuvre 1.1, 1.2, 2.3, 2.a, 3.6, 3.9, 4.4, 7.3, 9.1, 9.4, 9.a, 9.c, 11.2, 11.6, 13.1, 16.2, 17.6 et 17.8 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

6. Énergie

Situation actuelle

106. Près d'un demi-milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité en Asie et dans le Pacifique. Plus de 80 % des pays de la région ont pour objectifs d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître la part des énergies renouvelables dans la région. Outre le rôle qu'elles jouent dans la satisfaction des besoins énergétiques, les sources d'énergie renouvelables bénéficient d'un nouvel élan imprimé par l'agenda climatique. Si la région a produit et fourni la plupart des technologies des énergies renouvelables dans le monde, la tendance générale y est à la diversification du bouquet énergétique intérieur, en fonction du contexte national et sous-régional. Étant donné la répartition inégale des ressources énergétiques en Asie et dans le Pacifique et la nécessité d'une transition du secteur de l'énergie vers la réalisation de l'objectif 7 de développement durable, il est possible d'entreprendre une action régionale coordonnée pour distribuer et utiliser les ressources énergétiques de manière optimale grâce à une connectivité renforcée et à des activités de coopération et d'intégration économiques.

Progrès accomplis

107. Diverses activités telles que des concertations multipartites et des projets de terrain ont été menées pour permettre aux responsables publics nationaux et autres parties prenantes de mieux comprendre les possibilités d'action et les stratégies pour la mise en valeur de l'énergie durable tant au niveau national que régional. À la suite de ces activités, on a relevé dans des publications et journaux scientifiques 60 références aux activités de la CESAP et à ses outils de connaissance dans le domaine de l'énergie et dénombré plus de 10 000 visites du Portail Asie-Pacifique de l'énergie.

108. Plateforme de connaissances améliorée sur l'objectif 7 de développement durable, le Portail Asie-Pacifique de l'énergie est devenu le « guichet unique » qui rassemble les informations en accès libre sur l'énergie et un outil analytique unique en son genre pour la région Asie-Pacifique. Il fait actuellement l'objet d'une mise à jour afin que les décideurs disposent de la plateforme de connaissance voulue pour contribuer à un débat éclairé sur la réalisation de cet objectif lorsque l'ensemble des objectifs de développement durable seront examinés dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, à New York en 2018.

109. Pour contribuer à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'objectif 7 de développement durable sur la base de données factuelles au bénéfice des États membres, la CESAP, en coopération avec la BASD, a produit un rapport intitulé *A Global Tracking Framework 2017: Regional Assessment Report — Asia-Pacific Progress in Sustainable Energy*. Cette publication examine les progrès accomplis aux niveaux régional et national ainsi que les principaux facteurs de ces progrès et les obstacles majeurs à la réalisation des objectifs relatifs à l'accès à l'énergie, à l'efficacité énergétique et à l'énergie durable.

110. Deux groupes d'experts ont été constitués : le Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles, et le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. La création du Comité de l'énergie et de ces deux groupes d'experts a favorisé la mise en place de mécanismes institutionnels pour assurer une bonne préparation au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie et maintenir la participation des États membres en vue de la mise en œuvre du programme de travail de la CESAP dans le domaine de l'énergie.

111. La CESAP a organisé une concertation de haut niveau sur l'objectif 7 de développement durable, une table ronde ministérielle sur la coopération régionale pour l'énergie durable, des manifestations spéciales dans le cadre de l'Expo 2017 et le huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable.

112. Les résultats obtenus ont permis d'accomplir des progrès dans la réalisation des cibles 7.1, 7.2 et 7.3 du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable.

IV. Questions portées à l'attention du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

113. Les États membres souhaiteront peut-être prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route régionale et proposer des moyens de renforcer son application en Asie et dans le Pacifique.

114. Les États membres sont invités à formuler des recommandations sur la manière dont les futurs rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route régionale pourraient prendre en compte les données d'expérience recueillies au niveau national.